

CONSEIL MUNICIPAL / PROCES VERBAL

SESSION ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six le 15 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Frédéric DEJENTE, Maire.

Nombre de conseillers	19
En exercice	19
Présents	16
Votants	19

Convocation du 8 janvier 2026

<i>Nom – Prénom</i>	<i>Présents</i>	<i>Absent(s) excusé(s)</i>	<i>Absent(s) non excusé(s)</i>	<i>Pouvoirs à</i>
DEJENTE Frédéric	x			
LESIMPLE Jean-Yves	x			
BORDEAU Lydie	x			
FERREIRA Roger Pierre	x			
DENIS Annick	x			
BRETON Suzanne	x			
BORDEAUX Michel	x			
BOISSET Florence	x			
HOUDIN Jean-Robert		x		M. LESIMPLE
AUVRAY Marylise	x			
LEMAIRE Annie-Claude	x			
PEYRAT Olivier	x			
LEROUX Jean-Marc	x			
FERREIRA Mélanie	x			
THIEBAULT Sylvain	x			
TREMBLIN-TRUBERT Céline		x		M. LEROUX
GOUACHE Adeline	x			
BOISSET Boris		x		M. FERREIRA
MORNAY Angéline	x			
TOTAUX	16	19		

Monsieur Frédéric DEJENTE, Maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 heures.

Conformément à l'article L- 2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Nomination secrétaire de séance : Mme Annick DENIS



ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2025

2. Affaires générales

- ♦ Avis sur la demande d'affiliation volontaire au CDG 41 du Syndicat Mixte du SCoT Vallée du Cher à la Sologne
- ♦ Demande d'utilisation de la salle de l'ancienne cantine pour l'expérimentation de la fonction d'accueil et de tiers-lieu dans le cadre du futur projet social du BEC

3. Finances

- ♦ Subvention exceptionnelle 2025/2026 pour apprentis en formation – CFA de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher

4. Travaux

- ↳ Point sur les différents travaux

5. Coopération intercommunale

6. Commissions / comités consultatifs / groupes de travail

- ↳ Comptes rendus des différentes commissions (cimetière, travaux, marché)

7. Informations diverses / Questions diverses

- ↳ Organisation de la cérémonie des vœux



**Procès-verbal
du Conseil Municipal du 11 décembre 2025**

Monsieur le Maire :

- Interroge les membres présents pour savoir s'ils ont tous reçu le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2025 et s'ils l'approuvent.
- Passe en revue l'ensemble des dossiers abordés lors de cette séance.

Le conseil municipal approuve ce procès-verbal à l'unanimité par 19 voix pour.

AFFAIRES GENERALES

**DELIBERATION
D 26 01 01b**

**AVIS SUR LA DEMANDE D'AFFILIATION VOLONTAIRE AU
CDG41 DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT VALLEE DU CHER A LA
SOLOGNE**

Monsieur le Maire expose que l'article L452-13 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et l'article 2 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion prévoient que les communes et leurs établissements publics qui emploient moins de trois cent cinquante fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet « sont obligatoirement affiliés aux centres de gestion [...] ».

S'agissant des collectivités et établissements non affiliés, l'article L452-20 du CGFP dispose que les collectivités et leurs établissements publics qui ne sont pas affiliés à titre obligatoire aux centres de gestion, peuvent s'y affilier volontairement. Sont notamment concernés les établissements publics administratifs départementaux ou interdépartementaux, les syndicats mixtes groupant exclusivement des collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs qui ont leur siège dans le département.

Il peut être fait opposition à cette demande d'affiliation :

- soit par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés
- soit par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Les communes, les départements, les régions et leurs établissements publics qui s'affilient volontairement à un centre de gestion ne peuvent remettre en cause cette option qu'après un délai de six ans.

Il est proposé au Conseil Municipal de faire valoir son accord à l'affiliation volontaire au CDG 41 du Syndicat Mixte du SCoT Vallée du Cher à la Sologne à compter du 1^{er} avril 2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L452-13 et L452-20,

VU le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 19 voix pour,



DÉCIDE

Article 1 :

De donner un avis favorable à l'affiliation volontaire au CDG 41 du Syndicat Mixte du SCoT Vallée du Cher à la Sologne à compter du 1^{er} avril 2026.

Article 2 :

Que Monsieur le Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**DELIBERATION
D 26 01 02**

**MISE A DISPOSITION DU LOCAL COMMUNAL DU JEU DE
PAUME AU PROFIT DE L'ASSOCIATION BEC**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande formulée par l'association **BEC** en date du 22 octobre 2025 et les informations complémentaires fournies,

Considérant que l'association sodobrienne **BEC** souhaite expérimenter la fonction d'accueil et de tiers-lieu de proximité à Suèvres, en développant les espaces de vie, de rencontre et de convivialité, en renforçant l'ancrage local et l'accès à la l'information pour toutes et tous, en soutenant la jeunesse, les familles et les associations du territoire,

Considérant que ces activités présentent un intérêt communal,

Considérant que la commune dispose d'un local (ancien réfectoire) situé au rez-de-chaussée au 2 rue du Jeu de Paume à Suèvres susceptible d'être mis à disposition,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 16 voix pour, 1 abstention (Mme Suzanne BRETON) et 2 voix contre (Mme Annick DENIS et M. Olivier PEYRAT) :

Article 1 :

La commune met à la disposition de l'association **BEC**, le local communal correspondant à l'ancien réfectoire, situé au rez-de-chaussée, 2 rue du Jeu de Paume à Suèvres, afin qu'elle puisse y exercer ses activités associatives. Il est précisé que l'ancienne cuisine attenante, située à l'arrière du bâtiment, n'est pas incluse dans cette mise à disposition.

Article 2 :

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Article 3 :

La mise à disposition est accordée pour une durée **d'un an** à compter du **1^{er} janvier 2026** au **31 décembre 2026**. Le renouvellement devra être validé par le conseil municipal.

Article 4 :

Une évaluation portant sur la pertinence de ce lieu, son mode de fonctionnement ainsi que sa fréquentation sera réalisée régulièrement en concertation avec l'élu référent et au plus tard en novembre 2026.

Article 5 :

L'association s'engage à :

- utiliser le local conformément à son objet statutaire,
- assurer l'entretien courant du local,
- souscrire une assurance couvrant les risques liés à l'occupation des lieux,
- respecter les normes de sécurité et de tranquillité publique.
- remettre un coup de neuf à la salle, notamment par la réfection des peintures et la mise en propreté de l'espace après accord de la mairie,
- maintenir la salle disponible pour d'autres usages municipaux ou associatifs, selon les besoins,



- ne pas procéder à un aménagement « lourd » ou définitif : le mobilier sera modulable, léger et facilement démontable, afin de préserver la vocation partagée du lieu.

Article 6 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout document afférent à cette décision.

Mme Marylise AUVRAY s'interroge sur la volonté du BEC de se substituer à France Services.

Mme Florence BOISSET rappelle que l'objectif de cette association est d'aider et de renseigner le plus grand nombre de personnes possible.

Mme Marylise AUVRAY demande si le BEC dispose d'un effectif suffisant pour assurer l'ensemble des prestations proposées. Il est précisé que le BEC accueille actuellement trois à quatre jeunes en service civique.

Monsieur le Maire ainsi que Mme Marylise AUVRAY font remarquer que le BEC organise des activités en même temps que les animations de la bibliothèque, ce qui entraîne une baisse de la fréquentation de cette dernière.

Il sera précisé dans la convention qu'un planning de réservation sera tenu par la mairie.
L'attribution des clés sera mise à jour.

Une discussion est engagée concernant la mise à disposition de l'ancienne Poste à l'avenir.

Pour info : AG du BEC le samedi 7 février 2026 de 10 h à 12 h.

FINANCES

DELIBERATION D 26 01 03	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CFA DE LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LOIR ET CHER POUR L'ANNEE 2025/2026
------------------------------------	---

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu la demande présentée par le Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher, sollicitant le soutien financier des communes de domiciliation des apprentis, afin de poursuivre son engagement en faveur d'un apprentissage ambitieux, attractif, efficace et de qualité au bénéfice des 1 220 apprentis accueillis chaque année ;

Considérant que huit jeunes domiciliés sur la commune de Suèvres sont actuellement inscrits au CMA Formation de Blois (Chambre de Métiers et de l'Artisanat) ;

Considérant l'intérêt que représente cette démarche pour le développement et la qualité de la formation en apprentissage ainsi que pour la valorisation des filières techniques et artisanales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 19 voix pour :

Article 1 :



D'attribuer une subvention exceptionnelle de **50 € par apprenti domicilié à Suèvres**, soit un montant total de **400 € (8 × 50 €)**, au Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher.

Article 2 :

La dépense correspondante sera imputée au budget communal, au chapitre et à l'article prévus à cet effet pour les subventions versées.

Article 3 :

Monsieur le Maire est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à procéder au versement de ladite subvention.

TRAVAUX

M. Jean-Yves LESIMPLE donne le bilan des travaux réalisés durant la mandature, les travaux en cours et les perspectives à venir (le compte rendu sera adressé au conseil municipal).

COOPERATION INTERCOMMUNALE

- **PLUI**

Information : Monsieur le Préfet n'a pas demandé de modifications du Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé en conseil communautaire le 20 novembre dernier. Ainsi celui-ci est opposable aux autorisations d'urbanisme depuis le 1^{er} janvier 2026.

Monsieur le Maire précise que cela correspond à 6 ans de travail aussi bien pour la commune que pour la CCBVL (zonages, règlement etc...).

- **Conseil communautaire :** M. Jean-Marc LEROUX indique que la réunion était consacrée à la situation financière, en amont du vote des budgets. Il précise que les finances se sont améliorées depuis le début du mandat. Le service scolaire demeure toutefois le poste de dépenses le plus élevé.
- **Commission générale du 22/01/2026 :** Mme Annie-Claude LEMAIRE précise que la réunion portait sur l'utilisation des passerelles LoRa. Il s'agit de dispositifs qui fonctionnent un peu comme de petites antennes et peuvent être installés sur des compteurs (eau, électricité, etc.) pour transmettre des informations à distance. Le document « Projet Smart territoire connecté et durable » sera transmis à tous les conseillers municipaux.

COMMISSIONS / COMITES CONSULTATIFS / GROUPES DE TRAVAIL

Commissions / Comités Groupes de travail	Date et heure
Commission finances (4 ^{ème} trim)	20/01/2026 à 18 h 30
Commission cimetièrè	29/01/2026 à 18 h 30
Commission de contrôle des listes électorales	19/02/2026 à 18 h 00
Commission générales finances	24/02//2026 à 18 h 30



➤ **Comptes rendus sur les différentes commissions**

↳ Commission Marché : Point sur les animations

01/02 : Crêpes
01/03 : Mobylettes ?
05/04 : Fleurir ma rue
03/05 : Muguet
07/06 : Pique-nique
05/07 : Valérie DEVIDAL / bière et frites
02/08 : Bistrot & saveurs (Valérie DEVIDAL)
06/09 : Exposition et concours photos
04/10 : Bernache / Fleurir ma rue / Octobre Rose / Val de Loire Pologne
01/11 : Châtaignes
06/12 : Noël / association des parents d'élèves

Pour cet été, Monsieur le Maire demandera la présence du BIM (Bureau d'Information Mobile du Tourisme) sur le marché.

↳ Mme Lydie BORDEAU a rencontré la société 3F Centre Val de Loire pour le projet de lotissement. Cette société gère plutôt des logements sociaux.

INFORMATIONS DIVERSES / QUESTIONS DIVERSES

➤ **Vœux de la municipalité** : vendredi 23 janvier à 18 h 30

Remise des prix du concours photos.

➤ **Dossier « La petite martyre de l'A 10** : Me Jean SANNIER nous a transmis la convention d'honoraires qui vient compléter la délibération du 13 novembre 2025.

Tour de table :

- Organisation de la visite du centre de tri de Parçay-Meslay prévue le 21 janvier 2026.
- **Recensement de la population** : Mme Marylise AUVRAY, coordonnatrice, fait le point sur le déroulement du recensement avec les agents recenseurs, notamment sur les difficultés liées à l'identification des boîtes aux lettres. Le cirque a été également recensé (10 caravanes). Elle propose que les quatre agents recenseurs perçoivent des indemnités identiques (proposition à l'étude).

Logements recensés : en 2020, 809 logements avaient été recensés, contre 886 à ce jour.

Fin de la séance : 21 h 20

La secrétaire de séance : Mme Annick DENIS



7

Fait le 12/03/2026

Le Maire : Frédéric DEJENTE

